

## Pétition contre Linky, le compteur à radiofréquences

**NON au système Linky qui provoque des pannes et des incendies !**

À Madame Ségolène Royal, ministre de l'Écologie et de l'Énergie :

*“ Ne nous laissez pas griller dans des incendies provoqués par le compteur Linky ! ”*

**Votre loi de transition énergétique publiée le 18 août 2015 instaure le déploiement de 35 millions de nouveaux compteurs électriques Linky. Le 16 janvier 2016, M. Bernard Lassus, responsable Linky d'ERDF, a reconnu sur la radio RMC 8 incendies causés par le Linky durant la phase d'expérimentation.**

Après le même nombre de 8 incendies, la région canadienne de la Saskatchewan a ordonné en 2014 le retrait obligatoire de 105.000 compteurs 'intelligents'. Le ministre en charge a déclaré :

« La sécurité est notre priorité. Les inquiétudes sont suffisamment importantes, et nous croyons que si la sécurité des familles saskatchewanaises est en danger, nous devons agir. C'est pourquoi nous avons donné cet ordre à SaskPower (société d'électricité d'Etat). »

**Les citoyens français doivent bénéficier du même niveau de sécurité et de protection. Or les compteurs Linky sont posés par des personnes non qualifiées et non habilitées, ce qui multiplie les risques d'incendies. De surcroît, ces risques d'incendies ne pourront qu'augmenter avec le temps du fait de la fragilité des composants électroniques du système Linky.**

**Nous refusons le « système Linky » et nous vous mettons en demeure, pour prévenir les risques, d'abroger par un décret publié au *Journal Officiel* avant le 31 mars 2016, les articles n° 26, 27, 28, 29, 168 et 201 de votre loi de transition énergétique, sous peine de vous rendre passible de « Carence fautive dans la prévention des risques » et de « Mise en danger délibérée d'autrui ».** Nous ne voulons pas perdre tous nos biens ni périr dans un incendie causé par le système Linky, ni subir des pannes, le piratage de nos données, un black-out ou l'augmentation de nos factures, ni aucun autre dommage ou préjudice de toute nature du fait des compteurs 'communicants'.

Les radiofréquences qu'injecte le système Linky dans tous les circuits électriques provoquent des pannes sur les appareils électriques : pannes générales dans des maisons, pannes de téléviseurs et ordinateurs, pannes de matériel professionnel, les entreprises concernées ont dû payer les réparations. De plus, le Linky déclenche ou aggrave l'électrosensibilité.

Les autres inconvénients sont : l'augmentation de toutes les factures pour payer les 7 milliards d'euros que coûte le système Linky, qui devra être entièrement remplacé dans 10 à 15 ans en raison du vieillissement des composants électroniques, la surveillance à distance de l'activité de la population (combien de personnes sont dans le logement et ce qu'elles font), le piratage, l'espionnage et le cyber-terrorisme, susceptible de provoquer un black-out généralisé. Des « opérateurs d'effacement » éteindront à distance nos appareils pour lisser les pointes de consommation. Le compteur Gazpar crée une zone ATEX, "à risque d'explosion", au domicile de chaque personne équipée.

Plus d'info sur [www.santepublique-editions.fr](http://www.santepublique-editions.fr)

	NOM	Prénom	Adresse	Signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				